

N° 2021/015

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ**

Département : **ARDÈCHE** - Arrondissement : **PRIVAS** – Commune : **COUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers en exercice : 19

Séance du lundi 12 avril 2021

Par suite d'une convocation en date du mardi 06 avril 2021, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le lundi 12 avril 2021 à 19h30 sous la présidence de **M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.**

Étaient présents :

M. AUBERT Michel	Mme CHIVELAS Brigitte
M. CROS Samuel	Mme CLOEZ Sonia
M. DEDIDIER Sylvain	Mme GAGNARD Céline
M. FLECHON Laurent	Mme GIGON Christine
M. HERNANDEZ Guy	
M. LECOMTE Marc	Mme NURY Cassandra
M. LEFEBVRE Jacques	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. THÉRY Jacques	Mme VALLIER France
M. VOLLE Stéphane	

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Absents avant donné procuration

M. **ALLIER** Jérôme a donné procuration à M. **THÉRY** Jacques

Mme **LEVEQUE** Marie-José a donné procuration à Mme **GIGON** Christine

Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Mme **GAGNARD** Céline a été élue secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 04 -12/04/2021

VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2021

Monsieur **JEANNE** Jean-Pierre, donne la parole à Mme **ROSE-LEVEQUE** Christelle, Adjointe aux finances, pour la présentation du budget primitif 2021.

Madame **ROSE-LEVEQUE** Christelle remet aux élus et donne lecture de la note de présentation imposée par la Loi **NOTRE**, qui simplifie la présentation et retrace les informations du budget primitif.

La section de fonctionnement s'équilibre en recettes et dépenses à hauteur de 1 452 567,20€.

La section d'investissement s'équilibre à hauteur de 816 967,17€. Elle comprend les dépenses de remboursement du capital de la dette, les études, fonds de concours et différents travaux.

Ces travaux seraient financés par des subventions, des fonds propres et par un emprunt d'un montant de 200 000€.

N°2021/015 (suite)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- Approuve le budget primitif au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
- vote le budget primitif 2021 tel que présenté et joint à la présente.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits.

Le Maire,

JEANNE Jean-Pierre.



A handwritten signature in blue ink, which appears to read "Jeanne Jean-Pierre". The signature is written in a cursive style and is positioned to the right of the official seal.